

RAID DES AIGLES

ORGANISE PAR LA VILLE DE BRESSUIRE ET LE TEAM TETESRAIDS

REGLEMENT DE COURSE

Avant-propos

Le raid des Aigles est une épreuve à pratiques sportives multiples par équipe. Bien qu'accessible au plus grand nombre, il est nécessaire que chaque participant bénéficie d'un minimum de préparation physique en VTT et course à pied. L'orientation est une constante dans la majorité des disciplines sportives qui composent le déroulement de l'épreuve. Les participants doivent donc être sensibilisés au préalable à la lecture de cartes et à l'utilisation de la boussole.

Esprit sportif

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif. Le Raid des Aigles est avant tout une épreuve à partager avec ses co-équipiers mais également avec la « famille Raid nature ». L'orientation et la nature sont les fondements de notre action. Les participants s'engagent donc à :

- N'utiliser aucun moyen déloyal,
- Aider toute personne en difficulté.

Les épreuves du Raid des Aigles se déroulent dans des espaces naturels, parfois des domaines privés. Les autorisations de passage sont accordées uniquement pour les 2 jours de la manifestation.

Concernant le cadre naturel des épreuves, les participants s'engagent donc à :

- Ne pas couper au travers des zones cultivées.
- Ne pas abîmer les clôtures.
- **Ne jeter aucun déchet ou papier.**

Pour la distance « Aigles », l'organisation demande expressément aux concurrents d'éviter le bruit excessif lors de vos déplacements nocturnes en ville.

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le raid.

Inscription

L'inscription à l'épreuve entraîne la pleine connaissance et l'acceptation du présent règlement et tout participant s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité ; il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve. Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

Chaque équipe est constituée de trois personnes : un capitaine âgé de 18 ans et plus et deux équipiers, âgés au minimum de 14 ans. Une autorisation parentale est nécessaire pour les enfants

mineurs dans le cas où l'adulte de l'équipe n'est pas le responsable légal. Le capitaine est l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de toutes les correspondances relatives à l'épreuve. La course en équipe est obligatoire. Il ne sera accepté aucun participant individuel.

Le nombre d'équipes est limité à 100 sur l'ensemble des 2 distances. Tous les concurrents devront lors de l'inscription fournir obligatoirement un certificat médical original, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique du Raid nature multisports en compétition. L'organisation refusera le départ à tout concurrent qui n'aura pas fourni ce document. Aucune licence sportive ne peut remplacer le certificat médical.

Il est obligatoire de savoir nager pour participer au Raid des Aigles. Par le fait de s'inscrire, le candidat atteste savoir nager.

Les inscriptions sont acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers :

- Site internet : www.ville-bressuire.com
- Site internet : www.teamtetesraids.fr
- Site internet : www.espace-competition.com
- Par courrier : service des sports, 4 place de l'Hôtel de Ville - CS 20080, 79300 Bressuire

Les inscriptions seront closes 5 jours avant l'épreuve ou si le nombre de 100 équipes est atteint. L'affichage du nom de l'équipe sur la liste des inscrits avec le statut « validé » sera la confirmation de votre inscription.

- L'inscription est de 75 € par équipe pour le Raid Aiglons.
- L'inscription est de 105 € par équipe pour le Raid Aigles.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de celle-ci. Elle sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans le règlement.

En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation d'un justificatif, par courrier recommandé, et suivant les modalités ci-dessous :

- Avant le 01 juin 2017 : remboursement intégral.
- Entre le 01 juin et 15 juin : remboursement à hauteur de 50%. Remboursement intégral si possibilité d'inscrire une équipe sur liste d'attente.
- Après le 15 juin : pas de remboursement. Remboursement intégral si possibilité d'inscrire une équipe sur liste d'attente.

Un chèque de caution de 60 Euros, à l'ordre de TTR, sera demandé à la remise des plaques VTT et doigts électroniques. Il sera restitué contre ceux-ci à l'issue du raid.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. En cas d'annulation, les inscriptions seront remboursées.

Droit à l'image

Par le fait de s'inscrire, les concurrents acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de leur image dans le cadre de la promotion de l'organisation, notamment sur son site internet, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'organisation.

L'équipe

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression, et ses temps de repos, de façon autonome, en tenant compte des heures prévues par le **Raid Book**.

Des points de ravitaillement seront mis en place. Ils seront indiqués sur le Raid Book.

L'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve, c'est le temps du dernier membre arrivé qui sera pris en considération. L'équipe devra effectuer toutes les épreuves, en restant ensemble (sauf pour les spéciales).

Des contrôles inopinés seront effectués sur plusieurs points du parcours par les commissaires de course pendant le raid. Toute équipe qui sera contrôlée non complète se verra infliger une pénalité en temps importante.

Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis.

En cas de force majeure, une équipe est autorisée à continuer incomplète, en accord avec l'organisation. Cependant, elle n'apparaîtra pas sur le classement principal de l'épreuve. Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais, par téléphone ou au point de contrôle le plus proche.

Les épreuves

Le lieu de départ des 2 distances est fixé à la salle Omnisports de Valette, 2 Boulevard Lescure, 79300 BRESSUIRE

Distance Aigles, 90 kms sur 2 jours : 30 juin et 01 juillet 2017

30 juin :

- Accueil des participants à partir de 19h00
- Briefing à 20h30
- Départ à 21h00
- 40 kms, VTTO, CO nocturne, trail et épreuves d'équilibre
- Couchage commun dans le gymnase.

01 juillet :

- Départ à 09h00
- 50 kms, VTTO, CO, Bike & run, épreuves d'adresse, épreuves nautiques, épreuves surprises.
- Repas à l'arrivée.

Distance Aiglons, 50 kms sur 1 journée : 01 juillet 2017.

- Accueil des participants à 07h00
- Briefing à 8h30
- Départ à 09h15

- 50 kms, VTTO, CO, Bike & run, épreuves d'adresse, épreuves nautiques, épreuves surprises.
- Repas à l'arrivée.

Les épreuves et le parcours de la journée du samedi 01 juillet sont les mêmes pour les 2 distances. Un départ en vagues est cependant organisé : la distance Aigle partira 15 minutes avant la distance Aiglons.

Il est à noter également que :

- L'Allure est libre : marche/course d'orientation
- Cartographies : les échelles pouvant être différentes selon les épreuves, toutes les informations seront indiquées sur les cartes.
- Points par balise : la valeur des balises et la modalité de classement de chaque épreuve seront précisées dans le Raid Book.
- Le pointage des balises se fait au doigt électronique.
- Pendant les VTTO, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route.
- Des signaleurs seront présents aux intersections les plus dangereuses.
- Les participants du Raid ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route.
- **Les mineurs ne pourront pas participer aux épreuves de tirs.**

Équipement obligatoire par équipe :

- 1 Téléphone Portable. Les numéros pour joindre les secours sont indiqués sur les supports de course.
- 1 Brassard ou gilet réfléchissant par concurrent.
- Ravitaillement solide et liquide
- Une couverture de survie
- Une boussole et un sifflet
- 1 montre – horaire Road Book
- 1 compteur VTT à minima par équipe.
- Port du casque obligatoire pour chaque concurrent sur les épreuves VTT
- Antivol VTT

Équipement obligatoire supplémentaire par équipe **DISTANCE AIGLES**

- 1 Lampe torche ou frontale par concurrent avec piles et ampoules de rechange.
- 1 éclairage sur chaque VTT avant et arrière.
- Duvet pour le couchage.

• **Une épreuve d'escalade indoor est prévue. Les chaussures de trails ne sont pas autorisées sur le mur d'escalade. Les concurrents ont le choix pour cette épreuve entre venir avec une paire de running propre, des chaussons d'escalade ou de monter pied nu.**

Équipements conseillés :

- Porte-carte VTT
- Guêtres
- Chaussures fermées.

Un contrôle du matériel obligatoire sera effectué avant le départ par l'organisation.

Les VTT

Les VTT utilisés doivent répondre aux normes en vigueur.

Les plaques portant le numéro de course devront être installées de manière visible.

Seuls les casques VTT sont autorisés.

Un parc à vélos sera à la disposition des concurrents.

Le concurrent ne pourra y prendre que le vélo portant son numéro.

L'organisation et la sécurité

Un PC de course sera responsable de la course.

Le PC de course aura en charge le chronométrage, l'établissement des classements, l'enregistrement des abandons et des réclamations.

Le PC de course arbitrerá les réclamations éventuelles.

Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.

Seul le PC de course est habilité à prononcer une disqualification.

Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement. La non-observance des consignes de sécurité entraînera la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe. Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande. Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou sapeur-pompier rencontré sur le parcours. Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs, sera disqualifié et encourra des poursuites. Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.